

Procès-verbal réunion du Conseil Municipal en date du 1^{er} avril 2025 à 18 H.30

Présents : ESTEBAN Martine (Maire). BATSALLE Agnès, BERGÉ Yves, BONNEFONT André, CERT Claudine, CLIMENT Alain, COUFFIGNAL Jean-François, DAREAUX François, D'ANTONI-MARTY Mireille (5^o Adjte), EYCHENNE Patrick (1^{er} Adjt), GARCIA Frédéric, JOLIBERT Frédéric, LAGARDE Daniel (4^o Adjt), MERCIER Jean, METGE Nadine, MILVILLE Françoise.

Excusés et représentés : BERTHELOT Marie (3^o Adjte) avec procuration à CERT Claudine, FABRY Philippe (2^o Adjt) avec procuration à EYCHENNE Patrick, LAVIGNE Delphine avec procuration à LAGARDE Daniel, MAURAT Jean-Luc avec procuration à MERCIER Jean, MOUCHAGUE Nicole avec procuration à METGE Nadine, RODA Joël avec procuration à GARCIA Frédéric.

Excusée non représentée : VAN MOLLE Julie.

Secrétaire : LAGARDE Daniel

Mme le Maire ouvre la séance, fait l'appel des conseillers municipaux et des procurations et passe à l'ordre du jour. Elle indique que la séance sera enregistrée.

M. LAGARDE Daniel est désigné comme secrétaire de séance.

1) Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 11 février 2025.

Mme le Maire demande à l'Assemblée si des observations sont faites sur le PV de la séance du 11 février 2025. L'Assemblée n'a pas d'observation et valide le PV à l'unanimité.

2) Présentation et vote du Compte de gestion 2024 de la Commune.

Mme le Maire présente le compte de gestion 2024 de la Commune établi par le Trésorier du SGC de Foix. Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

3) Présentation et vote du Compte administratif 2024 de la Commune, et affectation des résultats.

Mme le Maire présente le compte administratif 2024 de la Commune qui est conforme au compte de gestion présenté précédemment. Elle donne lecture des résultats de l'exercice et des affectations au BP 2025 qui en découlent. Puis elle quitte la salle et M. EYCHENNE fait procéder au vote. L'assemblée approuve le compte administratif 2024 de la Commune et la proposition d'affectation des résultats à l'unanimité, Mme le Maire ne participant pas au vote.

4) Vote des taux des impôts locaux 2025.

Mme la Maire présente le tableau « fiscalité directe locale » reçu au titre de l'année 2025 et propose de maintenir en 2025, les taux d'imposition appliqués en 2024.

M. DAREAUX fait remarquer que l'augmentation des bases aurait pu permettre de baisser les taux.

Mme le Maire explique qu'il n'est pas possible d'anticiper l'augmentation des bases et passe au vote. 21 POUR et 1 Abstention pour le taux du foncier bâti (45%) et pour le taux du foncier non bâti (165,84%). Unanimité pour le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (12,03%).

5) Vote des différents tarifs communaux.

Mme le Maire propose de modifier les tarifs cantine et ALAE appliqués aux familles domiciliées hors Commune. En effet, pour les familles extérieures qui paient des taxes sur la Commune de par leur activité professionnelle et qui participent donc au financement des services communaux, elle propose d'appliquer le même tarif que pour les familles domiciliées sur la Commune. En ce qui concerne le tarif de location des salles, elle propose d'en reparler lors d'une prochaine séance. Enfin, pour la piscine municipale, elle propose de conserver les mêmes tarifs qu'en 2024 avec gratuité le dernier week-end de la saison et en cas de canicule. L'assemblée approuve les propositions de Mme le Maire à l'unanimité.

6) Présentation et vote du budget primitif 2025.

Mme le Maire présente le détail des prévisions budgétaires qu'il y a lieu de faire pour l'année 2025 pour assurer le fonctionnement des services et continuer les investissements de la Commune.

En ce qui concerne l'entretien des différents espaces publics, M. DAREAUX fait remarquer qu'il semble contradictoire de prévoir de la location de matériel pour faire réaliser cet entretien par les agents communaux et en même temps de prévoir le recours à des entreprises privées pour effectuer ces travaux.

M. EYCHENNE explique qu'il y a trop d'espaces à entretenir pour le nombre d'agents des services techniques. Le recours à des entreprises en complément est donc nécessaire et est moins onéreux que le recrutement d'agents supplémentaires.

Mme BATSALLE est surprise par le montant des frais de télécommunications.

M. EYCHENNE explique que ces frais incluent les frais d'accès et d'abonnement à internet, notamment pour les écoles.

M. DAREAUX fait remarquer que les frais prévus pour la mise à disposition d'un Maître-nageur lui semblent élevés si l'on tient compte de la période d'ouverture de la piscine.

Mme le Maire explique qu'en plus du Maître-nageur pour la période d'ouverture de la piscine, s'est ajouté cette année la mise à disposition d'un maître-nageur par la Communauté d'agglomération pour accompagner les sorties piscine des 2 écoles tout au long de l'année scolaire. En ce qui concerne les articles consacrés aux indemnités et charges sociales des élus, Mme le Maire précise que ces dépenses restent relativement basses puisque les élus de la Commune ne perçoivent pas la totalité des indemnités auxquelles ils pourraient prétendre. Des explications sont également données sur les sommes importantes prévues pour l'informatique en nuage liées au développement croissant de la dématérialisation. Pour l'article 6815 (dotations pour risques), Mme le Maire rappelle les différentes procédures en cours qui rendent obligatoires la constitution de « provisions » et elle précise qu'il est inclus dans ces provisions le montant que la Commune pourrait avoir à reverser au SMDEA lorsque les opérations relatives au transfert des compétences eau et assainissement auront été réalisées.

En ce qui concerne le projet d'extension de la vidéoprotection, M. COUFFIGNAL demande s'il serait possible d'y assortir une possibilité de verbaliser.

En ce qui concerne les études d'aménagement de la Route de Paris en continuité des aménagements déjà réalisés, M. DAREAUX demande si ces études pourraient prévoir l'aménagement de pistes cyclables.

Mme le Maire précise qu'à ce sujet il est prévu à très court terme d'aménager un passage pour les vélos tout au long de la piscine municipale.

A l'issue de cette présentation, l'Assemblée vote le budget primitif 2025 de la Commune à l'unanimité.

7) Fongibilité des crédits.

M. EYCHENNE propose de reconduire en 2025 la possibilité donnée à Mme le Maire de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section. Cette mesure permet de simplifier les opérations lorsqu'il manque des crédits sur un chapitre.

L'Assemblée approuve cette proposition et la vote à l'unanimité, Mme le Maire ne participant pas au vote.

8) Attribution d'une subvention à l'association 1,2,3 Soleil.

Mme D'ANTONI-MARTY donne lecture de la demande de subvention de 1 400,00 € présentée par l'association 1,2,3 Soleil pour la tenue du festival prévu du 18 au 22 juin 2025. Elle précise que l'Association a également fait une demande de subvention à la Commune de VERNIOLLE qui devrait participer à hauteur de 1 800,00 €. Elle propose d'attribuer une subvention équivalente à celle de la Commune de Verniolle.

Au moment du vote, Mme CERT, membre de l'Association, est invitée à sortir. A l'unanimité (sauf Mme CERT qui ne participe pas au vote), l'assemblée décide d'attribuer une subvention d'au moins 1 400,00 € à l'association 1,2,3 Soleil. Elle vote la possibilité de fixer cette subvention à 1 800,00 € sous réserve que la Commune de Verniolle attribue cette somme.

9) Attribution d'une subvention pour une classe de découverte.

M. LAGARDE présente la demande de subvention déposée par des enseignantes du groupe scolaire Paul Delpech, afin de financer une classe de découverte des CE2/CM1 et CM2 à SUC et SENTENAC, du 28 au 30 avril 2025. Il rappelle qu'à l'occasion de classes de découverte, la Commune participe habituellement à hauteur de 5,00 € par jour et par enfant, et propose d'appliquer ce même principe dans le cas présent.

Mme CERT étant une des enseignantes qui sollicitent cette subvention, elle est invitée à sortir pendant le vote. L'Assemblée, à l'unanimité (sauf Mme CERT qui ne participe pas au vote) décide d'attribuer une subvention calculée sur la base de 5,00 € par jour et par enfant pour la classe de découverte des CE2/CM1 et CM2 prévue du 28 au 30 avril 2025.

10) Convention pour le balayage de la voirie avec la Commune de Rieux-de-Pelleport.

M. BONNEFONT rappelle la convention passée en 2022 avec la Commune de Rieux-de-Pelleport pour la mise à disposition ponctuelle de la balayeuse de la Commune de VARILHES à la Commune de Rieux-de-Pelleport. Cette convention arrive à expiration et la Commune de Rieux-de-Pelleport a sollicité son renouvellement. Il propose donc de renouveler la convention et de fixer le tarif horaire de la mise à disposition à 37,21 €.

L'Assemblée vote cette proposition à l'unanimité.

11) Travaux SDE : renforcement HTA/BT Centre de secours s/P15 station d'épuration.

M. BONNEFONT présente le projet du SDE pour réaliser des travaux de renforcement HTA/BT lié au futur Centre de secours, d'un montant de 104 000,00 €, et précise que ces travaux seront pris en charge par la SDE qui allège totalement la part revenant à la Commune.

A l'unanimité, l'assemblée donne son accord à la réalisation de ces travaux dans les conditions proposées par le SDE.

12) Travaux SDE : Sécurisation BT Hameau de Peycheret s/P21 Peycheret.

M. BERGÉ présente le projet SDE pour réaliser des travaux de sécurisation BT Hameau de Peycheret, d'un montant de 35 300,00 € et précise que ces travaux seront pris en charge par la SDE qui allège totalement la part revenant à la Commune.

A l'unanimité, l'assemblée donne son accord à la réalisation de ces travaux dans les conditions proposées par le SDE.

13) Travaux SDE : Sécurisation BT Avenue de Foix- Cablâge.

M. GARCIA présente le projet SDE pour réaliser des travaux de sécurisation du réseau BT avenue de Foix, d'un montant de 102 300,00 € et précise que ces travaux seront pris en charge par la SDE qui allège totalement la part revenant à la Commune.

A l'unanimité, l'assemblée donne son accord à la réalisation de ces travaux dans les conditions proposées par le SDE.

14) Immeuble communal Avenue Touja.

M. LAGARDE rappelle la délibération du 17/09/2024 actant la vente de l'immeuble communal Avenue Touja à M. JOLIBERT Anthony. Les conjoints BONDIA, copropriétaires de l'immeuble ayant refusé de signer les documents nécessaires à la finalisation de la vente, il propose d'annuler ladite délibération. Il précise que les conjoints BONDIA ont adressé une proposition de rachat de la part communale de l'immeuble. Toutefois, compte tenu des prochains travaux d'aménagement de l'avenue Touja et de la nécessité de fournir à l'entreprise chargée des travaux un lieu de stockage de matériel, il

propose de surseoir à la vente de cet immeuble dont le garage pourra être utilisé pendant la durée des travaux pour stocker du matériel.

A l'unanimité, l'Assemblée décide d'annuler la délibération du 17/09/2024 actant la vente de l'immeuble à M. JOLIBERT et d'annuler la décision de mettre en vente cet immeuble.

15) Nom pour l'Espace de Loisirs des Hameaux.

M. BERGÉ propose de nommer le nouvel espace de loisirs des Hameaux créée route du Courbas, le NATH (Nouvel Aménagement de Territoire des Hameaux), en hommage à Mme Nathalie PUJOL, conseillère municipale disparue en 2020. Il précise qu'il a au préalable requis l'accord à la famille de Mme PUJOL.

L'Assemblée vote cette proposition de nom à l'unanimité.

16) Suppression de postes pour la mise à jour du tableau des effectifs.

Mme METGE rappelle à l'Assemblée qu'il appartient au Conseil municipal de supprimer les emplois non pourvus dont le maintien n'est plus indispensable au regard des besoins du service public. A cet effet, compte tenu des créations d'emplois de l'année 2024 pour permettre des avancements de grade, des mouvements d'agents (départ en retraite, démissions...) il est proposé de supprimer : 1 poste d'attaché territorial à temps complet, catégorie A, 1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet, catégorie C, 1 poste d'agent de maîtrise à temps non complet, catégorie C, 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet, catégorie C - 1 poste d'adjoint technique à temps non complet, catégorie C, 1 poste de chef de service de police municipale principal de 2^{ème} classe à temps complet, catégorie B

L'assemblée vote à l'unanimité la suppression des postes telle que proposée par Mme METGE.

17) Mise à jour du tableau des effectifs.

Mme METGE présente Conseil Municipal le tableau des effectifs mis à jour au 31/12/2024, tenant compte des créations et suppressions d'emplois décidés au cours de l'année 2024.

L'Assemblée valide à l'unanimité le tableau des effectifs mis à jour au 31 décembre 2024.

18) Création d'un poste d'Attaché.

M. MERCIER informe l'assemblée qu'au vu de la charge de travail sans cesse croissante incombant à la Directrice Générale des Services, il y a lieu de créer un poste de Directeur adjoint qui aura pour mission de la seconder dans l'ensemble des ses missions. Il agira sous son autorité et certains dossiers lui seront délégués. Il assurera la continuité de service en cas d'absence de la DGS.

A l'unanimité, l'Assemblée décide de créer un poste d'attaché territorial.

19) Création d'un poste de Rédacteur.

Suite au vote pour la création d'un poste d'Attaché et, au cas où aucune candidature ne pouvait être retenue, M. MERCIER propose de créer également un poste de Rédacteur principal de 1^{ère} classe et précise que ce poste ne sera pas pourvu si un Attaché est recruté.

L'Assemblée décide à l'unanimité de créer un poste de Rédacteur principal de 1^{ère} classe.

20) Avancements de grade 2025 : création et suppressions de postes

Afin de pouvoir procéder aux avancements de grade en 2025, Mme CERT propose de créer un poste d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} mai 2025, et un poste d'agent de maîtrise principal à compter du 1^{er} novembre 2025. Dans le même objectif, il y aurait lieu de créer un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps non complet, à compter du 1^{er} août 2025 et de supprimer un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe pour le même temps de travail et à la même date.

A l'unanimité, l'Assemblée décide de créer les postes proposés par Mme CERT, et de supprimer un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet.

21) Choix du prestataire pour la fourniture des repas de cantine.

Mme MILVILLE informe l'assemblée qu'une consultation a été effectuée afin de choisir un prestataire pour la fourniture des repas de cantine et elle énumère les entreprises consultées. Elle ajoute que seul le prestataire actuel a fait une proposition et elle en donne lecture en précisant que les tarifs proposés sont les mêmes que ceux qui sont actuellement appliqués. Elle propose de retenir l'offre à 5 éléments car le 5^{ème} élément est composé de laitage (fromage ou yaourt) toujours prisé par les enfants.

Mme BATSALLE demande pourquoi les négociations avec la Commune de Verniolle quant à la fourniture des repas de cantine n'ont pas abouties.

Mme le Maire donne plusieurs raisons : le prix qui est supérieur de 1,20 € : les parents d'élèves consultés lors de rencontres ne sont pas prêts à assumer, même partiellement, ce surcoût. Les menus ne comprennent que 4 éléments et la provenance des aliments n'est guère différente que pour les autres fournisseurs.

A l'unanimité, l'Assemblée décide de passer contrat avec la Sté API Restauration pour la fourniture des repas de cantine à compter de la rentrée 2025.

22) Présentation de la journée de commémoration des 80 ans de la fin de la guerre.

M. COUFFIGNAL présente l'organisation et le déroulé de cette journée prévue le 18 mai 2025, ainsi que la liste des participants et le budget prévisionnel. Cette présentation est informative et ne requiert pas de vote de la part de l'assemblée.

23) Mise à jour du Plan communal de Sauvegarde.

M. LAGARDE présente les grandes lignes du Plan communal de sauvegarde existant et énumère les risques qui concernent la Commune. Il précise que pour le risque « rupture de barrage » un exercice est organisé tous les ans à l'école de VARILHES. Il énumère les points de ce plan qui nécessitent une mise à jour :

- Modification de l'arrêté
- Suppression de la nomination « camping » remplacée par « Parc du château »
- Pour l'information et publication : rajout du panneau lumineux du site internet et de l'application mobile de la commune. Modification du lieu d'affichage (ancien OT devient 3 avenue Louis Siret)
- Modification du nombre d'habitants
- Mise à jour du nouveau plan du PPR (révision 2022)
- Modification liste des transformateurs transmise par la régie électrique
- Ajout de téléphones portables et panneaux de signalisation sur la liste du petit matériel
- Modification des noms de maires de communes voisines
- Modification noms et coordonnées d'élus et d'agents de la Commune + ajout de numéros d'astreintes
- Gestionnaire des réseaux : remplacement de la Régie eau et assainissement par SMDEA
- Mise à jour des coordonnées des associations caritatives.

M. CLIMENT demande des précisions sur les délais en cas de rupture de barrage.

Mme le Maire propose de refaire une distribution du flyer concernant ces risques et M. BERGÉ propose d'en parler également lors des réunions de quartier.

L'Assemblée approuve à l'unanimité la mise à jour du Plan communal de sauvegarde.

24) Approbation d'un règlement intérieur pour les parcs, jardins publics et espaces verts.

Mme le Maire propose de mettre en place par le biais d'un arrêté municipal, un règlement pour

l'accès des parcs, jardins et espaces verts de la Commune et souhaite avoir l'avis de l'assemblée sur l'interdiction aux animaux domestiques. Une proposition d'arrêté sera jointe au compte rendu de la séance.

M. COUFFIGNAL souhaite que soit mentionnées des conditions sur l'accès des vélos à ces espaces. A l'unanimité, l'assemblée approuve le principe d'un règlement intérieur pour les parcs, jardins publics et espaces verts.

25) Approbation de la convention concernant l'orgue de l'église de VARILHES.

Mme D'ANTONI-MARTY rappelle l'existence d'une convention pour l'utilisation de l'Orgue de l'Eglise de VARILHES, entre la commune, propriétaire de l'Eglise, l'association « les orgues de VARILHES » propriétaire de l'orgue, l'association diocésaine et le conservatoire intercommunal, utilisateur de l'orgue. L'association « les Orgues de Varilhes » a été dissoute le 15 février 2025 et a fait don de l'orgue à l'association diocésaine. Il est donc nécessaire de reprendre la convention en tenant compte de cette modification.

L'Assemblée, approuve à l'unanimité la mise en place d'une nouvelle convention entre la Commune, l'association diocésaine et le conservatoire intercommunal pour fixer les modalités et conditions d'utilisation de l'orgue de l'Eglise de Varilhes.

26) Présentation des décisions prises dans le cadre des délégations accordées à Mme le Maire.

Décision Municipale n°2025-01 : Rapporteur : M. Jean MERCIER

Ce dossier concerne une demande de subvention au titre de la sobriété énergétique auprès du Conseil Départemental 09 et du SDE 09 dans le cadre des travaux de rénovation énergétique du local communal du club house du Tennis d'un montant de 22 039.96 Euro HT.

Le financement proposé est le suivant :

- Subvention au titre de la sobriété énergétique 2025, Conseil Départemental 09 (40%) : 8 815.98 Euro HT.
- Subvention au titre du SDE 09 rénovation énergétique bâtiment communal (40%) : 8 815.98 Euro HT.
- Solde du financement à la charge de la Commune : 4 408.00 Euro HT.

Décision Municipale n°2025-02 : Rapporteur : Françoise MILVILLE

Ce dossier concerne le contrat d'assurance statutaire de la collectivité à l'égard des agents permanents affiliés à la CNRACL avec la CNP, pour l'année 2025. Il est proposé pour une durée de 1 an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 au taux de 11.35%. Ce taux s'entend frais de gestion compris. Le montant de la cotisation annuelle d'assurance est obtenu par le produit du taux mentionné ci-dessus appliqué à l'assiette de cotisation déclarée dans le formulaire « base de l'assurance- assiette de cotisation ». Pour 2025 la cotisation s'élève à 102 117,34 €. Les conditions de franchise, le montant des prestations et l'assiette retenue pour l'indemnisation sont listés dans ledit contrat.

Décision Municipale n°2025-03 : Rapporteur : Claudine CERT

Ce dossier concerne des achats de matériels divers nécessaires pour plusieurs services mais aussi pour la réalisation de certains chantiers. Ces achats seront réalisés sur l'année 2025. Compte tenu du montant global de ces achats, il est nécessaire de déposer une demande de subvention.

Montant des achats : 50 812.20 Euro HT.

- Subvention au titre du FDAL 2025 (30%) : 15 243.66 Euro HT.
- Solde du financement à la charge de la Commune : 35 568.54 Euro HT.

Décision Municipale n°2025-04 : Rapporteur : Jean-François COUFFIGNAL

Ce dossier concerne la réalisation de travaux de réfection sur des bâtiments communaux et l'aménagement d'espaces publics divers. Ces travaux seront réalisés sur l'année 2025. Compte tenu

du montant global de ces travaux, il est nécessaire de déposer, au titre du FDAL 2025, une demande de financement. Le financement proposé est le suivant :

Montant des travaux : 81 071.60 Euro HT.

- Subvention au titre du FDAL 2025 (30%) : 24 321.48 Euro HT.
- Solde du financement à la charge de la Commune : 56 750.12 Euro HT.

Décision Municipale n°2025-05 : Rapporteur : Patrick EYCHENNE

Ce dossier concerne des travaux qui ont pour objectif de réduire la consommation énergétique sur les deux groupes scolaires pour la partie éclairage public de toutes les salles de classes et d'activités mais également pour la partie chauffage des locaux pour le Groupe Scolaire Paul Delpech qui est à ce jour chauffé grâce à plusieurs chaudières à gaz. Ces travaux d'un montant de 126 886.50 Euro HT s'inscrivent toujours dans la continuité des travaux de réfection des bâtiments communaux dans le cadre de la sobriété énergétique. Afin de réaliser ces travaux, il est nécessaire de déposer, une demande de financement au titre de la sobriété énergétique 2025 auprès du Conseil Départemental (efficacité énergétique et chaufferies collectives hors biomasse) et du SDE 09.

Le financement proposé est le suivant :

Coût estimé de l'opération : 126 886.50 Euro HT.

- Subvention au titre de la DERT 2023 : 59 715.00 Euro HT.
- Subvention au titre de la sobriété énergétique CD 09, efficacité énergétique : 10 000.00 Euro (plafond)
- Subvention au titre de la sobriété énergétique CD 09, chaufferies collectives hors biomasse : 20 000.00 Euro (plafond)
- Subvention au titre de la sobriété énergétique SDE 09 : 11 794.20 Euro
- Solde du financement à la charge de la Commune : 25 377.30 Euro HT.

Décision municipale N° 2025-06 : Rapporteur : Frédéric GARCIA

Les aménagements concernés sont la mise en place d'équipements de sécurité tels que poteaux de carrefour et panneaux PMR, et la création de stationnements chemin du château d'eau. Le coût global des travaux s'élève à : 8 107.00 Euro HT.

Le plan de financement est le suivant :

- o Subvention au titre des Amendes de Police, année 2025, à hauteur de 30% : 2 432.10 Euro.
- o Autofinancement de la Commune : 5 674.90 Euros

27) Questions diverses.

Mme le Maire indique à l'Assemblée qu'un élu l'a récemment questionné sur une information qui circule selon laquelle si les trois élus démissionnaires n'avaient pas été remplacés, de nouvelles élections municipales auraient dû avoir lieu. Elle précise que l'article L.258 du Code électoral dispose bien que « lorsque le conseil municipal a perdu, par l'effet des vacances survenues, le tiers ou plus de ses membres, ou qu'il compte moins de 5 membres, il est, dans le délai de 3 mois à dater de la dernière vacance, procédé à des élections complémentaires ». Or, 3 membres manquants ne représentent pas 1/3 du conseil municipal. Il faudrait qu'il manque 7 et non pas 3 conseillers municipaux pour que de nouvelles élections aient lieu.

Licence IV

Une licence IV est à vendre sur la Commune et une personne s'est portée acquéreur pour l'utiliser dans une autre commune. Mme le Maire propose de donner un avis défavorable à cette offre de reprise et rappelle que la commune ne compte plus qu'un seul café et qu'il n'a pas de licence IV. Certains élus seraient même favorables pour que la Commune rachète cette licence. Une démarche sera donc effectuée en ce sens.

Sens unique Chemin de Pélissou

Mme BATSALLE demande les raisons de la mise en place d'un sens unique Chemin de Pélissou. Réponse : Les habitants de Laborie ont été consultés lors de réunions de quartier et se sont montrés favorables à cette mesure. Le chemin de Pélissou est étroit et les bas-côtés, qui n'appartiennent pas à la Commune mais à la SNCF, sont abîmés. Il y a donc empiètement sur le domaine de la SNCF et la responsabilité du Maire peut être engagée en cas d'accident.

M. JOLIBERT fait remarquer que la mise en place d'un sens unique serait souhaitable également rue de l'Eglise. Le rétrécissement avenue de Foix à l'intersection avec l'Avenue du Général de Gaulle pose également beaucoup de problème mais il semble difficile d'envisager une autre solution.

M. BERGÉ fait également remarquer que le STOP au bout de la rue de Vals n'a pas été remis en place. Ce sera signalé au service technique.

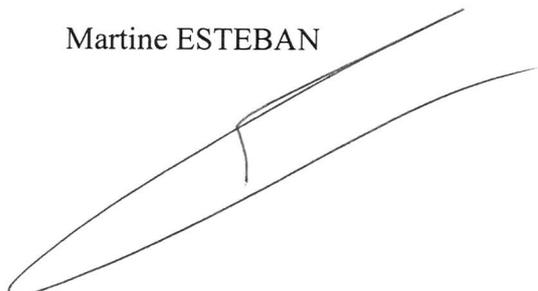
Ré-adressage

M. DAREAUX demande comment est déterminé le ré-adressage légal suite à l'attribution d'un numéro qui lui a été imposé sans consultation. Les numéros choisis sont des numéros métriques par rapport à la route départementale. Ils ont été donnés pour faciliter le travail des services de la poste mais les propriétaires ont peu ou pas été informés. Renseignement sera pris auprès du service urbanisme pour en connaître les modalités, notamment sur la partie Campestre, chemin de longpré... car il faut voir comment est déterminé les noms de voie attribués dans ce secteur. Les plaques de numéros pourront être fournis par la Mairie.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 22 HEURES

Le Maire

Martine ESTEBAN



Le Secrétaire

Daniel LAGARDE

